

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 8 juillet 2024**
DÉLIBÉRATION n°2024-66

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 8 juillet 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 juin 2024.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Propositions de la commission des moyens du 28 juin 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 28 juin 2024,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 28 juin 2024 (cf. avis et pièces joints à la présente délibération).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission des moyens du 28 mai 2024, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- Sur tous les points à l'exception de la tarification du double diplôme de Master en Marketing entre l'Université de Tours (IAE) et l'Université de Saint-Joseph (Liban) :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	27
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 6	Votes exprimés :	27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise :	14
	Pour :	27
	Contre :	0

- Sur la tarification du double diplôme de Master en Marketing entre l'Université de Tours (IAE) et l'Université de Saint-Joseph (Liban) :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	7
Quorum : 18	Votants :	20
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 6	Votes exprimés :	20
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise :	11
	Pour :	20
	Contre :	0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission des moyens du 28 juin 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

Commission des moyens du 28 juin 2024

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Avis N°2024_20

Cadrage frais de réception

Références :

AD1 - projet de cadrage des frais de réception - Pièce 02

Exposé de la décision :

Il est nécessaire d'apporter certaines modifications à l'article 3.2 du cadrage des frais de réception :

- L'organisation de repas au restaurant universitaire du CROUS est possible selon les mêmes critères que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article 3.1.3. (plateaux repas) ou pour les repas de service.
- La consommation de boissons n'est pas prise en charge pour les repas ordinaires, excepté l'eau, le café et le thé.
- A titre exceptionnel et sur décision expresse du Président de l'université, le montant maximum d'un repas au restaurant est fixé à 75€ TTC par personne pour les cérémonies de docteur honoris causa et l'accueil de hautes personnalités de marque (ministre, préfet, recteur, président de région, de métropole ou maire).

Proposition d'avis de la commission :

Validation des modifications proposées.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité avec proposition de l'ajout suivant à l'article 3.5, pour les achats complémentaires de repas de service dans la rubrique Epicerie : « *En vertu de cette règle, lors d'un repas de service de type participatif (chaque convive apporte un ou des plat(s) à partager), des achats d'épicerie peuvent être réalisés pour une participation partielle au repas, dans la limite de 10€TTC/personne. »*

Projet de cadrage des frais de réception

(projet proposé par un groupe de travail composé de responsables de services, de composantes et d'antennes financières)

1. Introduction

Dans le cadre du plan de sobriété, l'université poursuit l'objectif d'une politique d'achats éthique, responsable et soutenable, dans le meilleur intérêt de l'établissement et de ses usagers, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

La dépense de frais de réception, hors remboursement des frais de déplacement, s'élève en 2023 à 953 723,08€ HT.

		Montant commandé H.T.	Montant commandé H.T.
	GM	2022	2023
Traiteurs	AA.63	392 006,87€	462 140,09€
Restaurants	AA.64	196 643,90€	195 203,09€
Colloques (les missions sont exclues)	CB.12	112 589,94€	205 864,10€
Restauration pour manifestation événementielles ou institutionnelles	CB.22	85 737,77€	90 515,80€
	Total	786 978,48€	953 723,08€

Par ailleurs, il n'existe aucune règle encadrant les conditions et les modalités de recours aux frais de réception.

Le présent document vise à établir un cadre en matière de frais de réception en précisant le partage des responsabilités des différents intervenants dans le processus d'approbation des dépenses afin de maîtriser les deniers publics.

2. Circuit de validation

Tout recours aux frais de réception doit se faire via un formulaire simple (en ligne sur l'UTNet) établi par l'organisateur (ou le gestionnaire) et validé par l'ordonnateur. Ce formulaire fait également office d'attestation de réception et, in fine, de certification de service fait.

Le formulaire mentionne, a minima :

- l'objet de la demande (manifestation, événement, réunion de travail...);
- la source de financement de la dépense ;
- la date et le lieu ;
- le nombre et, le cas échéant, les noms des participants et leur institution/établissement d'appartenance (pour les restaurants et les plateaux repas) ;
- le montant total de la prestation ;
- l'engagement de l'organisateur à respecter le cadrage réglementaire.

3. Modalités et conditions

3.1. Marchés traiteurs

L'université dispose d'un marché de prestations de traiteurs qui couvre un large spectre des dépenses de frais de réceptions. Des documents sont mis à disposition par le service de la commande publique *via* la page UTNET.

Le recours à ce marché s'effectue selon les modalités mentionnées ci-après.

3.1.1. Lot Buffets/cocktails

Ce marché peut être utilisé pour :

- les manifestations scientifiques
- les réunions et manifestations institutionnelles

Au-delà de 50 convives : un avenant a été signé avec l'ensemble des titulaires autorisant l'établissement à mettre en concurrence 3 entreprises peut-être plus adaptées au besoin. On pense notamment aux manifestations sportives du SUAPS.

3.1.2. Lot collations

Ce marché peut être utilisé pour :

- les manifestations scientifiques
- les réunions et manifestations institutionnelles

La gamme est la suivante :

Café gâteaux secs	Café viennoiseries	Petit-déj simple	Pause-café	Pause-café pâtisserie
Gâteaux + 1 café bio ou thé bio	Café bio ou thé viennoiseries + 2	Idem + 3 viennoiseries	2 brochettes de fruits + café bio ou thé bio	1 pâtisserie + café bio ou thé bio
Livraison dressée + service : 9,5€/pers	Livraison dressée + service : 9€/pers	Livraison dressée + service : 10 €/pers	Livraison dressée + service : 11€/pers	Livraison dressée + service : 12,5€/pers
Livraison dressage : 6,5€	Livraison dressage : 6,5€	Livraison dressage : 7,25€	Livraison dressage : 8€	Livraison dressage : 9,5€
Livraison : 4,5€	Livraison : 4,8€	Livraison : 5,5€	Livraison : 6,5€	Livraison : 7,5€
Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€

Les préconisations sont les suivantes :

- interdire le recours à la prestation livraison/dressage/service, très coûteuse et finalement peu utilisée en pratique ;
- limiter le plus possible le recours au dressage (les services intérieurs ou les organisateurs sont la plupart du temps en capacité d'assurer le dressage des collations) ;
- privilégier la gamme « pause-café » et ainsi profiter des brochettes de fruits ;
- bien évaluer le nombre de pauses dans le cadre d'un colloque : Une formule « petit-déj simple » (avec trois viennoiseries) sera le plus souvent suffisante car réutilisable sur 2 pauses (Il s'agit d'un conseil souvent formulé par notre propre titulaire du marché).

3.1.3. Plateaux repas/lunch box

Le plateau repas peut être commandé sous réserve des deux conditions alternatives suivantes :

- la tenue d'une réunion de travail qui débute en matinée et se poursuit l'après-midi ou la tenue d'une manifestation ou d'un événement durant sur la journée (comité de sélection, jurys de concours, auditions sur la journée, réunion de travail sur la journée...) ;
- la présence de personnalités extérieures à l'université.

Conformément au cadre de travail, les réunions de travail sont déconseillées durant la pause méridienne des agents et doivent avoir, le cas échéant, un caractère exceptionnel.

Au-delà de 10 convives, il est préconisé de recourir au lot buffets/cocktails ou au restaurant afin de permettre une gestion efficace des déchets.

Choix de la gamme :

Dans l'attente du renouvellement du marché public, il est proposé plusieurs gammes de plateaux repas.

Formule express	Formule standard	Formule prestige	Prestige végété	Standard végété
15,9€	17,9€	26,9€	26,9€	17,9€
+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€

Mais aussi des formules dites « lunch box »

Formule salade	Formule sandwich	Sand + salade
10,5€	8,5€	11,5€
+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€

Il est préconisé :

- d'interdire le choix des plateaux des formules dites « prestige » ;
- de privilégier les lunch box dans le cadre des manifestations et événements ;
- de déconseiller l'achat d'eau (coût élevé et bouteilles en plastique).

3.2. Restaurants

Aucun repas au restaurant ne peut être organisé entre personnels de l'université, sauf exception mentionnée au point 3.3 (repas de service).

L'organisation de repas au restaurant universitaire du CROUS est possible dans les mêmes conditions que celles mentionnées à l'article 3.1.3. (plateaux repas).

Les repas au restaurant avec des invités extérieurs sont admissibles à certaines occasions (accueil d'un conférencier, délégations étrangères, repas de thèse...).

Le montant du repas au restaurant, toutes dépenses confondues et par personne, ne peut dépasser les montants suivants :

- 30€ TTC (à trancher) pour un repas ordinaire ;
- 40€ TTC pour un repas institutionnel.

La consommation de boissons (~~soda et alcool~~) n'est pas prise en charge pour les repas ordinaires, **excepté l'eau, le café et le thé.**

Le recours au repas institutionnel est limité à l'accueil de personnalités ou de groupes de marque (~~honoris causa~~ jurys de thèse et d'HDR, délégation étrangères...), sur justification au moment de l'établissement du formulaire évoqué ci-dessus.

A titre exceptionnel et sur décision expresse du Président de l'université, le montant maximum d'un repas au restaurant est fixé à 75€ TTC par personne pour les cérémonies de docteur honoris causa et l'accueil de hautes personnalités de marque (ministre, préfet, recteur, président de région, de métropole ou maire).

Aucun bon de commande ne pourra être édité s'il ne respecte pas le cadrage réglementaire. Si au moment de la constatation du service fait, il s'avère que la facture est supérieure au

bon de commande, un remboursement de la différence pourra être demandé à l'organisateur si aucune justification du dépassement n'est apportée.

3.3. Repas de service annuel (si restaurant / traiteur)

L'organisation d'un repas annuel de service est possible dans la limite du montant de 35€TTC par agent toute dépense confondue.

S'agissant d'un repas de service, l'organisateur se porte garant du respect du cadrage réglementaire. Le bon de commande devra nécessairement faire apparaître la mention « repas de service ».

3.4. Pots de départ, de retraite, de soutenance de thèse, ou HDR

Il est proposé que l'université de Tours ne finance pas les pots de départ, de retraite, de thèse et d'HDR dans la mesure où cette dépense doit être supportée par l'intéressé.

S'agissant des retraités, une manifestation annuelle, collective, est organisée chaque année par l'établissement afin de rendre hommage aux collègues qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.

3.5. Epicerie

Les achats d'épicerie sont autorisés dans la mesure où ils ne visent pas à contourner les différents lots du marché traiteur.

En vertu de cette règle, lors d'un repas de service de type participatif (*chaque convive apporte un ou des plat(s) à partager*), des achats d'épicerie peuvent être réalisés pour une participation partielle au repas, dans la limite de 10€TTC/personne.

Le service de la commande publique proposera une liste d'entreprises sourcées qui pourront être mises en concurrence. Un marché pourrait être monté avec des producteurs labélisés et/ou circuits courts.

Il est rappelé que l'établissement ne doit pas supporter le coût de l'achat des denrées d'épicerie pour la consommation quotidienne des personnels de l'université.

La quasi majorité des membres du groupe (dont toutes les composantes) souhaitent qu'il soit possible que le café/thé (pour la consommation quotidienne des personnels) soit acheté par l'université. Cette pratique n'est pas uniforme actuellement au sein de l'établissement. Ce sujet est toujours en réflexion afin que soit proposée une solution homogène et équitable pour l'établissement.

Les bons de commandes doivent donc être détaillés afin d'autoriser l'achat de produits conformes à la politique de l'établissement. Par voie de conséquence, les bons de commandes sous la formulation suivante : « achats divers épicerie » ou « voir le devis ci-joint » ne sont plus autorisés.

Commission des moyens du 28 juin 2024

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Avis N°2024_21

Objet : Création DU passerelle au CUEFEE

Références :

AD2 – Présentation du DUP, dossier d'habilitation, note explicative grilles de coûts et grilles des coûts - pièces 05 à 10

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation du tarif du nouveau DU PASSERELLE– 12h d'atelier dans l'UE S'orienter pour les 3 niveaux : B1.1, B1.2 et B2

Tarif formation initiale droits spécifiques - pour les étudiants exilés : 1030€ au semestre

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Présentation du DUP-CUEFEE

Le diplôme d'université Passerelle au CUEFEE permettra, dans la continuité et en parallèle du système d'exonération, aux personnes en exil non francophones de commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France.

La formation qui s'articule autour de l'enseignement intensif du français langue étrangère correspond à l'offre de formation initiale du DUEF.

Elle comprend aussi des options thématiques qui favoriseront une intégration culturelle et sociale réussie : le théâtre, la culture et société, l'écriture créative, le sport, la francophonie...etc.

Par ailleurs, l'apprentissage du français sur objectif universitaire étant au cœur de l'enseignement du français au CUEFEE, il semble essentiel aujourd'hui d'adapter cet apprentissage spécifique à ces publics en particulier. Le cours de méthodologie universitaire sera dispensé dès le niveau B1.2. En complément, et ce dès le niveau B1.1, un atelier d'orientation de 12h accompagnera les étudiants en DUP en vue d'une insertion universitaire et/ou professionnelle. Cet atelier ainsi que le suivi collectif et individuel des étudiants en DUP sera réalisé par un.e enseignant.e-coordonateur.trice permanent.e du programme DUP.

Enfin, le CUEFEE, soutenu par l'université de Tours, ne peut que se doter des moyens proposés par l'ADECUEFE étroitement liée au réseau MENs dans la création du DUP. Ainsi, cette opportunité permettra au CUEFEE de développer ses liens institutionnels et d'accroître son activité d'apprentissage et de recherche spécifique à l'enseignement du FLE auprès de ces publics.

2.2 Inscriptions

Le CUEFEE envisage d'ouvrir le DUP à partir de septembre 2024. Une commission de sélection se réunira chaque semestre et vérifiera que les étudiants candidats aient :

- en priorité un projet d'insertion universitaire et/ou professionnelle. Elle appréciera les motivations et la cohérence du projet académique de l'étudiant avec un niveau B2 à atteindre, voire C1 selon les exigences de certaines filières ;
- un niveau de langue FLE minimum : A2 acquis.

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande

Création

Type de diplôme

Diplôme universitaire

Intitulé

DU PASSERELLE

Composante porteuse

CUEFEE

Composante associée le cas échéant

Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

- 1
- 2
- 3
- 4

Préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant(s) responsable(s) :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	BAYLOCQ SASSOUBRE MARIE-PIERRE		baylocqsassoubre@univ-tours.fr
2	FREMONT GATINEAU ANNE-SOPHIE		asfg@univ-tours.fr
3			
4			

Diplôme ouvert en

Formation initiale en présentiel

Formation initiale en distanciel

Formation continue en présentiel

Formation continue en distanciel

Gestion

Service de Formation Continue

Niveau du diplôme (entrée=sortie)

Sélectionner un cycle ou un grade...

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Le DU Passerelle est un diplôme d'études en langue française. 2 niveaux seront diplômants: B1 et B2. B2 étant le niveau requis pour une entrée à l'université. Le niveau B1, niveau seuil de l'apprentissage de la langue française selon le cadre européen commun de référence pour les langues, est scindé en 2 niveau B1.1 et B1.2. En effet, ce niveau requiert davantage de temps d'apprentissage, étant un niveau charnière dans l'évolution de l'acquisition de la langue française.

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité par rapport à l'offre de formation existante de l'université :

Le diplôme d'université Passerelle a pour objectif de permettre à des personnes en exil non francophones de commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France. La formation s'articule autour de l'enseignement intensif du français langue étrangère. Elle comprend aussi des options thématiques où pratiquer la langue (théâtre, culture et société, écriture créative, sport...), des cours de méthodologie universitaire et un accompagnement dans l'orientation et les candidatures (ateliers collectifs et individuels).

Conçue et habilitée par le réseau MENs, une maquette type a été créée entre le réseau MENS et l'ADCUEFE (Associations des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour Etrangers) et approuvée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur la base de cette maquette, le Réseau MENs a été chargé, par le MESR, de l'habilitation des DU

Objectifs pédagogiques - Compétences recherchées :

Au-delà des compétences linguistiques, la formation doit permettre aux étudiants d'acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires pour intégrer une formation universitaire et y réussir. Ces compétences sont, entre autres:

- Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur français
- Répondre aux exigences du travail personnel universitaire
- Prendre des notes et rédiger en français
- Prendre la parole en français
- S'intégrer dans un groupe de travail
- Préparer leur candidature à l'université (recherche d'informations, rédaction de lettre de

Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :

Une enseignante spécialiste de l'enseignement du « français sur objectifs universitaires » et responsable du pôle « insertion universitaire » proposera un accompagnement du projet d'insertion universitaire et/ou de retour à l'emploi dont les objectifs reposent sur :

- Réaliser un bilan de compétence individuel
- Découvrir le système universitaire et le monde de l'entreprise
- Apprendre la méthodologie universitaire
- Réaliser un stage ou du bénévolat de découverte du milieu professionnel ou universitaire
- Elaborer les candidatures pour une entrée en formation.

Remarques sur les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés :

L'atelier de 12 heures favorisera l'insertion professionnelle grâce à une construction du projet individuel de chaque étudiant. Cet atelier sera animé par des outils spécifiques de l'orientation en étroite collaboration avec la MOIP, l'outil Inforizon, et l'appui des chargés de mission ingénierie et orientation de la Région Centre Val de Loire qui propose un service compétent en insertion professionnelle qui met en relation les étudiants et les entreprises présentes sur le territoire. Il propose des outils qui permettent de découvrir les métiers et les formations en lien. Le CUEFEE envisage une collaboration avec ces chargés de missions pour l'accès aux outils et la mise en relation avec les entreprises selon les profils identifiés dans le DUP, et ce, dans le cadre notamment du premier stage ou bénévolat à réaliser en B1.1.

Partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels :

Au sein de l'université

- La MOIP intervient dans le cadre du cours « méthodologie universitaire » et propose des ateliers collectifs d'informations.

Le CUEFEE prévoit des interventions supplémentaires en lien avec les objectifs de l'UE S'orienter pour travailler entre autres le bilan de compétence, le bilan d'orientation en atelier collectif ou individuel.

- La DRI intervient chaque semestre au CUEFEE, lors d'un atelier collectif pour l'ensemble des étudiants, pour présenter les démarches pour candidater à l'université en tant qu'étudiant

Effectifs attendus

Capacité minimale :

Capacité maximale :

20 étudiants

Conditions d'inscription

prérequis linguistique : niveau A2 acquis. Être titulaire d'un diplôme fin d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur (équivalent du baccalauréat français)
Motivation à commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France. Une commission interne au CUEFEE proposera des entretiens à chaque candidat pour vérifier la pertinence du projet d'insertion universitaire et/ou de formation en lien avec le projet professionnel.

Modalités pédagogiques : recrutement, admission, déroulement de la formation...

Recrutement: inscription directement au CUEFEE.

Admission: niveau A2 minimum requis + entretien sur la motivation et le projet universitaire et professionnel

Déroulement de la formation : 12 semaines/semestre pour obtenir un niveau.

Conditions de délivrance du diplôme

Identique au DUEF existant : contrôle continu pendant les 12 semaines de formation + examen final lors de la semaine dédiée (la 13ème).

III - DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

Durée :	<input type="checkbox"/> 1 an	<input checked="" type="checkbox"/> 2 ans	<input type="checkbox"/> 3 ans
Stage* :	<input checked="" type="checkbox"/>	Durée : 20 heures + 24 heures	
Pratique Professionnelle :	<input type="checkbox"/>	Durée :	
Mémoire :	<input type="checkbox"/>		

****Pour qu'un stage puisse être proposé dans le cadre d'un diplôme d'université, il faut que le volume pédagogique minimal de la formation soit de 200h. Dans le cas contraire, il faut cocher Pratique professionnelle,***

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR :	CUEFEE	Filière :	FLE
Diplôme :	DU PASSERELLE	Nom du responsable :	BAYLOCQ SASSOUBRE MARIE-PIERRE

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	TD	TP	MCC*		MCC*	
						REGIME GENERAL		REGIME SPECIAL D'ETUDES	
						Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<p>Le DUEF B1 se compose de deux niveaux : B1.1 et B1.2. Seul le niveau B1.2 est diplômant. En fonction de leur niveau à l'entrée en formation, les étudiants pourront être placés en B1.1 ou B1.2 et nécessiteront donc 1 ou 2 semestres pour valider le DUEF B1. Les étudiants ayant obtenu le DUEF A2 pourront être placés directement dans le niveau B1.2 aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat > 16/20 au DUEF A2. - Avis favorable du jury. 									
UE 6 : LANGUE ECRITE B1.1	Compréhension écrite	1,5		42		CC/ET E=1H		ET E= 1H	
	Production écrite	2,5		66		CC/ET E= 1H30		ET E=1H30	
UE 7 : LANGUE ORALE B1.1	Compréhension orale	2		42		CC/ET E= 30 min		ET E=30 min	
	Production orale	2		42		CC/ET E=15min		ET E=15 min	
UE 8 : Intégration et culture	Vie pratique et culture	1		24		CC/ET E=1H30		ET E=1H30	
OPTION	1 option culture au choix :	1		24		CC/ET E=1H30		ET E=1H30	
	- Pratique théâtrale								
	- Ecriture créative								
	- Films et chansons								
	- Actualités								
	Autres options 1 (pratique sportive-natation)								
Options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2									
NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles									
UE 9 : S'ORIENTER	Projet individuel : mise en place et suivi du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi	0		12		CC		CC	
Durée totale de la formation		Xh/étud CM+TD+TP				Préciser : CC : contrôle continu			
			0	252	0	ET : examen terminal			
						O : oral – E : écrit			
						QP : quitus de présence			
						252			

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE Filière : FLE
 Diplôme : DU PASSERELLE Nom du responsable : BAYLOCQ SASSOUBRE MARIE-PIERRE

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	CM	TD	TP	MCC*		MCC*	
						REGIME GENERAL		REGIME SPECIAL D'ETUDES	
						Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 10 : LANGUE ECRITE B1.2	Compréhension écrite	1,5		36		CC/ET E= 1H		ET E= 1H	
	Production écrite	2,5		60		CC/ET E=1H30		ET E= 1H30	
UE 11 : LANGUE ORALE B1.2	Compréhension orale	1,5		36		CC/ET E= 30 MIN		ET E= 30 min	
	Production orale	1,5		36		CC/ET E= 15 min		ET E=15 min	
UE 12 : Intégration et culture	Vie pratique et culture	1		24		CC/ET E= 1H30		ET E=1H30	
OPTION	1 options aux choix	1		24		CC/ET E= 1H30		ET E=1H30	
	- Pratique théâtrale*								
	- Ecriture Créative*								
	- Films et chansons*								
	- Actualités*								
	- Pratique sportive*								
	Autres options								
(*options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 1)									
NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles									
UE 13: S'ORIENTER	Découverte de l'université	1		24		CC/ET E=1H30		ET E=1H30	
	Projet individuel : mise en place et suivi du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi Intégration au tissu social ou socio professionnel: stage ou bénévolat	0		12 +24		CC			
Durée totale de la formation		Xh/étud CM+TD+TP			Préciser : CC : contrôle continu				
276					ET : examen terminal O : oral – E : écrit QP : quitus de présence				
			0	276	0				

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE Filière : FLE

Diplôme : DU PASSERELLE Nom du responsable : BAYLOCQ SASSOUBRE MARIE-PIERRE

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	TD	TP	MCC*		MCC*	
						REGIME GENERAL		REGIME SPECIAL D'ETUDES	
						Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 14 : LANGUE ECRITE B2	Compréhension écrite	1,5		36		CC/ET E=1H30		ET E =1H30	
	Production écrite	2,5		60		CC/ET E=2H		ET E=2H	
UE 15 : LANGUE ORALE B2	Compréhension orale	1,5		36		CC/ET E= 1H		ET E=1H	
	Production orale	1,5		36		CC/ET E= 20 min		ET E=20 min	
UE 16 : CULTURE B2	Culture et société	1		24		CC/ET E= 1H30		ET E=1H30	
UE 17: S'ORIENTER ET S'INTEGRER	Méthodologie universitaire/immersion universitaire Stage en filière ou en milieu professionnel	2		36 + 20		CC/ET + QP E = 3H		ET E =3H	
	Finalisation du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi	0		12		CC		CC	
Durée totale de la formation Xh/étud CM+TD+TP						Préciser : CC : contrôle continu			
260			0	260	0	ET : examen terminal O : oral – E : écrit QP : quitus de présence			

VIII - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

DU PASSERELLE

Gestion par le service Formation continue	Tarifs €
Stagiaire Tarif Normal	
Stagiaire Tarif réduit	
Inscription formation initiale gestion ufr	Tarifs €
Droits de base*	170,00 €
Droits spécifiques (pour les étudiants exilés)	1030,00 €
Inscription formation continue gestion ufr	Tarifs €
Stagiaire Tarif Normal	
Stagiaire Tarif réduit	

Information tarifs droits de base en FI

Pour les AU, CU et DU

Droit de base national équivalent licence

Pour les DIU

*Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires

Note Explicative- Grille des coûts du DUP

DUP B1.1

Le DUP B1.1 comprend 240 heures de cours adossées au DUEF B1.1 (maquette cadre)

Le DUP B1.1 comprend en plus 12H d'ateliers dans l'UE S'orienter.

Soit au total 252H.

DUP B1.2

Le DUP B1.2 comprend 240 heures de cours adossées au DUEF B1.2 (maquette cadre)

Le DUP B1.2 comprend en plus 12H d'ateliers dans l'UE S'orienter.

Le DUP B1.2 comprend également 24 heures de stages ou de bénévolat en entreprise dans l'UE S'orienter. Ces 24 heures sont indiquées dans la partie « nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement ».

Soit au total 276H.

DUP B2

Le DUP B2 comprend 228 heures de cours adossées au DUEF B2 (maquette cadre)

Le DUP B2 comprend en plus 12H d'ateliers dans l'UE S'orienter.

Le DUP B2 comprend également 20 heures de stages en immersion dans les filières universitaires de l'UT dans l'UE S'orienter. Ces 20 heures sont indiquées dans la partie « nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ». Ces 20 heures sont également déjà adossées au DUEF B2 (maquette cadre).

Soit au total 260H.

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS				
Intitulé du diplôme		Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
	DU Passerelle B1.1/semestre (Adossé au DUEF de 240H)		1200 €	
	Nbre stagiaires		8	
	Nbre total stagiaires		8	
	Tarif moyen		1200	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **9 600 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	12 h	124 €/h	1486 €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	124 €/h	1486,34 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :	240 h	
TOTAL	240 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	252 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	12 h	1486,34 €
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	252 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		0 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	1486 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	85%
	8 114 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	414,71 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	281,61 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	75,39 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	129,48 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	901,19 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	223,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1514,91 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	2 416,09 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III ou II2)	3 902,43 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	59%
	5 697,57 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	487,80 €
dont coûts directs	185,79 €
dont coûts indirects	302,01 €
Coût complets de l'heure de formation	15,48584441
Marge sur coûts directs	1014,21 €
en % du tarif de vente	85%
Marge sur coûts complets	712,20 €
en % du tarif de vente	59%
Nombre minimum de stagiaires	4
Tarification minimum	488,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS				
Intitulé du diplôme		Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
	DU Passerelle B1.2/semestre (Adossé au DUEF de 240H)		1200 €	
	Nbre stagiaires		8	
	Nbre total stagiaires		8	
	Tarif moyen		1200	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **9 600 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	12 h	124 €/h	1486 €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	124 €/h	1486,34 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	24 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement	240 h	
- autre :		
TOTAL	264 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	276 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	12 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	276 h	1486,34 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique	
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	
Reversement partenaire	
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES	0 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	1486 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	85%
	8 114 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	414,71 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	281,61 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	75,39 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	129,48 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	901,19 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	223,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1514,91 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	2 416,09 €
-----------------------------	-----	------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III ou II2)	3 902,43 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	59%
	5 697,57 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	487,80 €
dont coûts directs	185,79 €
dont coûts indirects	302,01 €
Coût complets de l'heure de formation	14,13924925
Marge sur coûts directs	1014,21 €
en % du tarif de vente	85%
Marge sur coûts complets	712,20 €
en % du tarif de vente	59%
Nombre minimum de stagiaires	4
Tarification minimum	488,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS				
Intitulé du diplôme		Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
	DU Passerelle B2/semestre (Adossé au DUEF de 228H)		1200 €	
	Nbre stagiaires		4	
	Nbre total stagiaires		4	
	Tarif moyen		1200	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **4 800 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	12 h	124 €/h	1486 €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	124 €/h	1486,34 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	20 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :	228 h	
TOTAL	248 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	260 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	32 h	1486,34 €
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	260 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		0 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	1486 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	69%
	3 314 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	414,71 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	281,61 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	75,39 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	129,48 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	901,19 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	223,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1514,91 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	2 416,09 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III ou II2)	3 902,43 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	19%
	897,57 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	975,61 €
dont coûts directs	371,59 €
dont coûts indirects	604,02 €
Coût complets de l'heure de formation	15,00935689
Marge sur coûts directs	828,41 €
en % du tarif de vente	69%
Marge sur coûts complets	224,39 €
en % du tarif de vente	19%
Nombre minimum de stagiaires	4
Tarif minimum	976,00 €

Commission des moyens du 28 juin 2024

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Avis N°2024_22

Avis : Modification de la délibération n°2021-78 du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir au Président de l'université

Références :

AD3 - Projet de délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir au Président de l'université – Pièce 12

Exposé de la décision :

Par une délibération n°2018-76 du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé la prise en charge, sur le budget de l'université, pour un montant maximum de 146 € par bénéficiaire et par action, de dépenses de décorations, insignes, médailles, fleurs et cadeaux divers au profit de personnalités extérieures, de personnels et d'étudiants ayant soit contribué aux missions de service public de l'université, soit rendu un service d'intérêt public, ou à l'occasion d'une manifestation (remise de diplôme ou de décoration, départ à la retraite, promotion ou événement particulier).

Dans un souci d'intelligibilité et de complétude de la délibération n°2021-78 du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021, il est proposé d'intégrer cette règle au sein de la délégation de pouvoir et, par voie de conséquence, de procéder à l'abrogation de la délibération n°2018-76 susmentionnée.

Cette modification est l'occasion de procéder à une actualisation du montant maximum par bénéficiaire et par action. Il est proposé de fixer ce montant à 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale (soit 193,20 € pour 2024).

Proposition de l'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la modification de la délibération n°2021-78 du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir au Président de l'université

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 septembre 2021
DÉLIBÉRATION n°2021-78

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 17 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université.

.....

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
 Vu les statuts de l'université de Tours,
 Vu la délibération n°2021-52 du conseil d'administration en date du 7 juin 2021,
 Vu l'avis de la commission des moyens du 17 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir donnée par le Conseil d'administration au Président de l'université a fait l'objet d'une refonte globale par la délibération n°2021-52. Son application a entraîné quelques difficultés d'exécution, résolues par la présente délibération. L'objet de cette délibération est d'opérer les modifications suivantes :

- Mise en place d'une exception pour les subventions relatives à la recherche, avec une délégation de signature donnée au Président de l'université pour les subventions ne dépassant pas 10 000 € ;
- Élargissement de la délégation de pouvoir donnée au Président aux fins de signer les subventions versées à toute personne physique et morale, et non plus aux seules associations ;
- Suppression de la notion d'annualité quant au seuil fixé pour les marchés publics.

Les modifications opérées et soumises au Conseil d'administration sont surlignées en jaune dans le tableau de l'article 1^{er}.

Proposition de décision soumise au conseil :
Article 1 : Champs de la délégation de pouvoir

Délégation de pouvoir est donnée au Président de l'université aux fins de signer les actes juridiques énoncés ci-après, selon les modalités suivantes :

Domaine	Modalités de la délégation de pouvoir
Comptabilité	Sortie de biens mobiliers de l'inventaire d'une valeur résiduelle de 3 000 € maximum
Budget	Modification de l'architecture budgétaire dans SIFAC (création, modification, suppression d'unités ou de centres financiers), hors création de SACD
Subventions, dons, legs, prix	Acceptation des dons et legs sans charges, conditions ni affectations immobilières ne dépassant pas 15 000 €
	Approbation des règlements de concours intégrant des prix, dont le premier prix n'excède pas 5 000 €
	Attribution de subventions, sous la forme unilatérale ou contractuelle, aux personnes morales ou physiques pour un montant inférieur ou égal à 2 500 €
	Attribution des subventions proposées par la Commission FSDIE et la Commission CVEC, sous la forme unilatérale ou contractuelle, dans

	la limite de l'enveloppe globale déterminée dans le budget voté par le conseil d'administration
	Attribution de subventions relatives à la recherche, sous la forme unilatérale ou contractuelle, aux personnes morales ou physiques pour un montant inférieur ou égal à 10 000 €
Tarifs	Fixation des tarifs de vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que les tarifs de location de biens meubles ou immeubles
	Fixation des tarifs des colloques, sous réserve de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération
	Fixation des tarifs des formations continues en <i>intra</i> , en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de la formation continue, paragraphe I. 4)
Adhésions	Adhésion de l'université à des personnes morales, dont le montant de l'adhésion annuelle est inférieur ou égal à 3 500 €
Conventions, marchés publics et leurs avenants	Signature de toutes les conventions sans impact financier (immédiat ou différé) pour l'université
	Signature de toutes les conventions ayant un impact financier au bénéfice de l'université
	Signature de toutes les conventions hors marché public avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT annuel, à l'exception des conventions de reversement dans le cadre de projets ou de partenariats
	Signature de marchés publics et avenants avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT
Action en justice	Autorisation d'engager toute action en justice en référé
Décorations et cadeaux divers	Prise en charge, sur le budget de l'université, pour un montant maximum de 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale, par bénéficiaire et par action, de dépenses de décorations, insignes, médailles, fleurs et cadeaux divers au profit de personnalités extérieures, de personnels et d'étudiants ayant soit contribué aux missions de service public de l'université, soit rendu un service d'intérêt public, ou à l'occasion d'une manifestation (remise de diplôme ou de décoration, départ à la retraite, promotion ou événement particulier). La mise en paiement est accompagnée d'une attestation du Président justifiant de l'intérêt public de la dépense.

Article 2 : Exclusions

Sont exclus de cette délégation : les contrats d'objectifs, le contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 712-9 du code de l'éducation, les conventions de mixité avec les organismes de recherche, les conventions cadres de partenariat, les conventions internationales, les conventions relatives à la pédagogie et aux diplômes, les conventions constitutives de GIS et de GIP, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations, les acquisitions et cessions immobilières.

Article 3 : Entrée en vigueur des actes

Les actes signés par le Président de l'université en application de la présente délibération sont exécutoires de plein droit, sous réserve le cas échéant des dispositions de l'article L. 719-7 du code de l'éducation.

Article 4 : Information au conseil d'administration

Le Président de l'université rend compte au conseil d'administration une fois par an des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation de pouvoir.

Article 5 : Dispositions finales

La présente délégation de pouvoir abroge et remplace les délégations suivantes :

- Délibération n°2021-52 du conseil d'administration en date du 7 juin 2021 ;

- Autorisation d'achat de décorations et de cadeaux divers résultant de la délibération n°2018-76 du conseil d'administration en date du 5 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 29 septembre 2021

Le Président,

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

Article 6 : Révision

En application de la délibération n°2021-109 du conseil d'administration en date du 13 décembre 2021, les modalités de la délégation de pouvoir concernant le domaine « Adhésions » sont modifiées afin de rehausser le seuil de 2 000 € à 3 500 €.

Article 7 : Révision

Par la délibération du conseil d'administration n°2022-86 en date du 26 septembre 2022, le tableau produit à l'article 1er est modifié, délégation de pouvoir étant confiée au Président de l'université aux fins d'approuver et de signer :

- les subventions proposées par la Commission Aide aux projets du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (Commission FSDIE) et la Commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (Commission CVEC), dans la limite de l'enveloppe globale déterminée dans le budget voté par le conseil d'administration.
- les conventions (hors marché public) avec un impact au préjudice de l'université pour un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT annuel (au lieu de 10 000 € HT annuel).

Article 8 : Révision

Par la délibération du conseil d'administration n°2023-108 en date du 18 décembre 2023, le tableau produit à l'article 1^{er} est modifié, délégation de pouvoir étant confiée au Président de l'université aux fins d'approuver et de signer les dons et legs ne dépassant pas 15 000 €, sous réserve d'être libres de charges, conditions et affectations immobilières.

Par ailleurs, il est procédé à la suppression de la délégation de pouvoir confiée au Président de l'université pour les admissions en non-valeur et les remises gracieuses de dette dans un souci de mise en conformité avec l'article R. 719-89 du code de l'éducation.

Article 9 : Révision

Par la délibération du conseil d'administration n°2024-65 en date du 8 juillet 2024, le tableau produit à l'article 1^{er} est modifié dans un souci d'intelligibilité, délégation de pouvoir étant confiée au Président de l'université aux fins d'attribuer des décorations et cadeaux divers, dans la limite de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par bénéficiaire et par action, aux personnes (personnalité extérieure, personnels, étudiants) ayant soit contribué aux missions de service public de l'université, soit rendu un service d'intérêt public, ou à l'occasion d'une manifestation (remise de diplôme ou de décoration, départ à la retraite, promotion ou événement particulier).

L'autorisation d'achat de décorations et cadeaux divers, résultant de la délibération n°2018-76 du conseil d'administration en date du 5 novembre 2018, est abrogée en application de l'article 5 de la présente délibération.

Commission des moyens du 28 juin 2024

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Avis N°2024_23

Avis : Subvention à l'Agence Tours X

Références :

Subvention à l'Agence Tours X

Exposé de la décision :

L'Agence Tours X organise le 25 juin 2024 la 10^e édition du TEDx Tours.

TEDxTours a pour ambition de diffuser des idées innovantes pour amener chacun à se questionner, changer de regard et imaginer des solutions pour construire le monde de demain. À ce titre, des conférences sont prononcées par des experts sur des sujets variés et inspirants tels que les sciences, les arts, l'écologie, l'éducation ou encore la santé.

L'université de Tours (Pépité Centre-Val de Loire, IAE et IRBI) souhaite soutenir cette manifestation en versant une subvention de 3 000 € à l'Agence Tours X. Un premier versement de 1 000 € a été opéré par l'IRBI.

Le montant total étant supérieur à celui mentionné dans la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université, la commission des moyens est invitée à donner son avis sur cette subvention.

Proposition de l'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Agence Tours X pour l'organisation du TEDxTours 2024.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Commission des moyens du 28 juin 2024

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Avis N°2024_25

Objet : Création Double Diplôme - Liban IAE - Master en Marketing

Références :

AD6

- Projet de convention entre l'UT et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth - pièce 18
- Annexe financière – matrice de coût complet – pièce 19

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation du tarif du nouveau Double Diplôme - Liban IAE - Master en Marketing

Tarif formation : 2 500 €

Avis de la commission :

Approbation du principe de l'ouverture du nouveau Double Diplôme - Liban IAE - Master en Marketing. 1 abstention et 1 opposition

Il est demandé que les heures pour les jurys de recrutement soient limitées à 5h ETD par étudiant effectivement inscrit.

La Commission des Moyens demande également d'éclaircir le fait qu'il y ait ou non des déplacements pour ce diplôme en distanciel tel que cela figure dans la maquette.

L'annexe financière devra être modifiée en conséquence.

ANNEXE FINANCIERE DOUBLE DIPLOME LIBAN -IAE
Année Universitaire 2024-2025

Recettes

Frais de formation et d'inscription	Frais individuel	Nb Etudiants	Montant
Frais d'inscription universitaire univ Tours	250,00 €	20	5 000,00 €

Tarif individuel	Nb Etudiants	Montant
2 500,00 €	20	50 000,00 €

Coûts directs			
	Taux horaire	Volume H.	Montant
Heures de cours titulaires	65,25	162	10570,5
Charges			528,5
Heures de cours vacataires	65,25	60	3915
Charges			1 593,4
Sous-total			16 607,4
Jurys de recrutement encadrement mémoire			
	vol horaire/é	Nb Etudiants	Montant
Jury mémoire/recrutement	5	20	4350
charges			1770,5
Ingénierie			1500
Sous total jury			7 620
Total coûts directs			24228
Coûts indirects			Montant
Etablissement			23 885
Coû environnementé IAE			1887
Coût total formation			50 000

*Convention d'application
concernant le double diplôme de
Master mention Marketing-Vente, parcours International Services
Marketing*

entre

***l'Université de Tours (UT), Institut d'Administration des Entreprises
(IAE) Tours Val de Loire
France***

et

***l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), Faculté de Gestion et de
Management (FGM)
Liban***

Vu le Code de l'Education français, et notamment ses articles D. 123-15 à D. 123-22 ;

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2019-134 du 25 septembre 2019 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Considérant l'intérêt mutuel des partenaires à continuer à développer leur collaboration dans le domaine de la formation en marketing ;

Considérant la Convention d'application concernant le double diplôme de Master Marketing des Services entre l'Université de Tours (UT) et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ) signée le 03 décembre 2018 et son avenant signé le 18 décembre 2023 ;

ENTRE

l'Université de Tours (ci-après UT), représentée par son Président, Monsieur Arnaud Giacometti, d'une part,

ET

l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (ci-après USJ), représentée par le Recteur, Monsieur Salim Daccache, d'autre part,

Les partenaires conviennent de prolonger leur collaboration autour du programme de double diplôme de Master mention Marketing-Vente, parcours International Services Marketing, de quatre années supplémentaires jusqu'au terme de l'année universitaire 2027/2028, selon les modalités suivantes :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master en Marketing. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master mention Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing et, pour l'Université Saint-Joseph, sur le Master Marketing. Ce double diplôme ne concerne que le niveau Master 2.

La coopération entre l'Université de Tours et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth a été mise en place en 2005, sous la forme d'une délocalisation du diplôme de Tours à Beyrouth (2005-2012). Depuis 2012, forte de la bonne coordination entre les deux masters et les binômes d'enseignants entre les deux sites, la collaboration a permis la mise en place d'une double diplomation localisée au sein de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, s'adresse aux étudiants de l'Université Saint-Joseph.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation du double diplôme pour la période 2024-2028, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

L'Université de Tours, habilitée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à délivrer le Master 2 Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing, diplôme de l'Etat français, en assure seule l'entière responsabilité, tant dans son organisation que dans sa délivrance. L'Université Saint-Joseph, de même, assure seule l'entière responsabilité de son diplôme de Master Marketing. Les dispositions suivantes concernent le diplôme de l'Université de Tours délivré aux étudiants libanais.

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, des responsables pédagogiques par établissement partenaire sont désignés pour s'assurer du bon déroulement de la formation : il s'agit de Mesdames Patricia Coutelle et Véronique des Garets (professeurs d'université) pour l'Université de Tours, et de Madame Carole Doueiry-Verne (Professeur HDR) pour la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph.

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du double diplôme de Master Marketing-Vente, parcours International Services Marketing.

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme.

Par ailleurs, une évaluation de la formation par les étudiants sera réalisée chaque année, selon les mêmes modalités que celles appliquées pour les étudiants à l'Université de Tours.

Enfin, l'Université Saint-Joseph appliquera également ses propres règles en matière d'évaluation de la formation.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

La période de candidature se déroule de début mai à mi-juin chaque année.

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire dans le double diplôme, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
 - pour la France : M1 ou équivalent ;
 - pour le Liban : M1 ou ancienne licence en 4 ans ou équivalent.
- Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence, soit :
 - TCF 82 (399 points minimum),
 - TEF 82 (540 points minimum),
 - ou le DELF B2.

Les étudiants devront ainsi fournir la preuve d'un niveau de français suffisant certifié par l'Université Saint-Joseph.

La sélection définitive des étudiants est réalisée par les membres de l'Université de Tours et les membres de la Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint-Joseph, appartenant à l'équipe pédagogique, telle que définie à l'article 2.1 : Les étudiants se présentent devant un jury mixte composé à minima de deux enseignants français et deux libanais.

3.2. Inscription

Les étudiants seront inscrits à L'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Les étudiants de la Faculté de Gestion et de Management s'acquittent des frais annuels de scolarisation à la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph : à titre indicatif, 173 USD par crédit, c'est-à-dire 10380 USD pour 60 ECTS, soit environ 140€ par crédit et 8400€ pour 60 ECTS (montants 2024-2028).

Les étudiants seront aussi inscrits à l'Université de Tours.

Les étudiants de la Faculté de Gestion et de Management s'acquittent également des droits d'inscription de l'Université de Tours auprès de l'Université Saint-Joseph, qui les reversera à l'Université de Tours (montant 2024-2025 : 2500 euros).

Une annexe financière sera établie chaque année et un virement global des sommes dues sera effectué par l'Université Saint-Joseph à l'Agent Comptable de l'Université de Tours. Le règlement de la somme susmentionnée est effectué sur présentation d'une facture de l'UT, mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d'exigibilité et la date limite de paiement.

Le versement des fonds sera réalisé par un virement unique sur le compte bancaire de l'Université de Tours, dont voici les coordonnées bancaires :

Code banque	10071
Code guichet	37000
N° compte	00001000075
Clé	77
Domiciliation	TPTOURS
IBAN	FR76 1007 1370 0000 0010 0007 577
BIC	TRPUFRP1

Pour l'Université de Tours, la recette sera imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	Fonds	PFI
J2	RG_RPRO	D1022	FD130	NA

3.3. Droits et obligations

Pour les étudiants :

- Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement où se déroule la formation ;
- Pendant toute la durée de la formation sur site, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation dans des conditions optimales.

Pour les établissements partenaires :

- Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- La Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint-Joseph devra mettre à la disposition des étudiants l'ensemble des moyens matériels nécessaires au déroulement de la formation.

4. ORGANISATION DES ETUDES

4.1. Organisation des enseignements

Tous les enseignements sont dispensés, pour la plupart d'entre eux, en distanciel et quelques modules pourront être proposés en présentiel dans les locaux de la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph, qui assure la logistique nécessaire à la réalisation de la formation, conformément à l'annexe pédagogique.

La formation est d'une durée totale d'un an et compte, pour le diplôme français, 30 ECTS par semestre, soit un total de 60 ECTS. La langue officielle de la formation est le français.

L'annexe pédagogique jointe précise le nombre et la nature des enseignements, ainsi que, pour chaque enseignement (Unité d'Enseignement/UE et Elément Pédagogique/EP), la répartition du volume horaire entre l'Université de Tours et l'Université Saint-Joseph, ainsi que la nature des enseignements (Cours magistraux/CM et Travaux Dirigés/TD), et les crédits ECTS.

Le seuil minimum d'ouverture du diplôme est de 20 étudiants ; la promotion du Master Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing, sera au maximum de 30 étudiants par an. Compte tenu de la possible mutualisation de ce parcours de formation avec d'autres partenaires étrangers, cet effectif concerne l'ensemble des étudiants issus des différentes universités participant à ce programme de formation.

4.2. Mémoire

Il est prévu la rédaction d'un mémoire de type « recherche », d'environ 60 à 80 pages. Ce mémoire fait le lien entre la théorie et la pratique au travers d'une étude terrain basée sur une modélisation, une analyse mobilisant une méthodologie qualitative et / ou quantitative et une conclusion précisant les apports théoriques et managériaux, ainsi que les limites et voies de recherche.

4.3. Evaluation des étudiants

Pour le diplôme français, la surveillance de l'examen est réalisée par l'Université Saint-Joseph durant la période des partiels. Les sujets de fin d'année et les corrections sont assurés par l'Université de Tours.

Le jury d'examen du diplôme de Tours et son président sont nommés annuellement par le Président de l'Université de Tours, sur proposition du Conseil d'IAE ; il comprend des enseignants et des professionnels exerçant dans le diplôme délivré à Tours.

A l'issue de la période de formation, le jury d'examen du diplôme de l'Université de Tours décide de l'attribution ou non du diplôme de l'Université de Tours, à savoir le Master 2 Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing. Un jury mixte, composé des membres du jury d'examen du diplôme de Master 2 Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing de Tours et du jury d'examen du diplôme de Marketing de Beyrouth, décide de l'attribution ou non du double diplôme.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

A titre exceptionnel, et sur présentation d'un dossier circonstancié auprès de la composante de l'université concernée, une intégration en Master Recherche peut être envisagée. L'étudiant concerné devra présenter les épreuves d'entrées dans cette formation et démontrer l'acquisition de tous les prérequis nécessaires.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences, ainsi que les projets de recherches. Il peut être proposé des échanges d'enseignants ou des recherches conjointes.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...) ; elles font l'objet d'une annexe.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

7.1. Engagements de l'USJ

Les frais de missions (transport, hébergement, restauration) des enseignants venant de France seront pris en charge par l'USJ sous la forme suivante :

- 2 missions lors du premier semestre
- 2 autres missions lors du second semestre

7.2. Engagements de l'UT

Les éventuels autres trajets aller-retour France – Liban des enseignants français intervenant dans le programme seront pris en charge par l'IAE Tours Val de Loire.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 4 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2027-2028, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master 2 Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les diplômes des établissements respectifs seront émis suivant les règlements, politiques et directives applicables à chacun des établissements, le tout dans le respect des dispositions législatives et réglementaires de chaque pays.

En cas de différend sur l'interprétation et l'application de la présente convention, les partenaires s'efforceront de trouver un accord à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage. Elles pourront décider d'avoir recours à la conciliation juridique dans le pays de l'institution défenderesse afin de parvenir à un accord. Tout litige relatif à cet accord entre l'USJ et l'Université de Tours sera soumis à la compétence de la juridiction du pays de la partie défenderesse.

9. RESILIATION

En cas de manquement d'une des parties à ses obligations, l'autre partie peut résilier unilatéralement la convention. Elle lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi. La partie fautive ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l'exercice de cette faculté, la partie exerçant son pouvoir de résiliation unilatérale doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure de la partie fautive, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Il est entendu par « données à caractère personnel » toute information se rapportant à

une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Les collectes, traitements et transferts desdites données sont soumis au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

Tout transfert de données à caractère personnel ne pourra intervenir qu'après conclusion d'une convention particulière de transfert de données personnelles signée entre les parties, fondée sur les clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne.

Le présent document est reproduit en 2 (deux) exemplaires signés en langue française.

UNIVERSITE DE TOURS

**UNIVERSITE SAINT-JOSEPH DE
BEYROUTH**

Arnaud GIACOMETTI
Président

Salim DACCACHE
Recteur

Date:

Date:

Annexe 1

Maquette pédagogique du Master 2 mention Marketing-Vente, parcours International Services Marketing à l'université de Tours (accréditation 2024-2028)

													Heures réalisées dans le cadre du Master par les enseignants du partenaire	Heures réalisées par les enseignants permanents et vacataires de l'IAE Tours Val de Loire						
													Coeff.	ECTS	CM	TD				
(vide)	(vide)																			
S9	M9.1L S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques-BCC2													30	30	108	27			
	EP91.1L Display & Search													7	7	36				
	EP91.2L Gestion des réseaux sociaux													4	4	18			18	
	M9.2L Élaborer une vision stratégique en Marketing-Vente-BCC5													3	3	18			18	
	EP92.1L Comportement du consommateur digital													11	11	45				
	EP92.2L Plan marketing stratégique													3	3	12			10	
	EP92.3L Stratégie de création de valeur													4	4	18			15	
	M9.3L Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en Marketing-Vente-BCC6													4	4	15			7,5	
	EP93.1L Smart pricing													8	8	27				
	EP93.2L CRM & Co-RM													4	4	9			12	
	M9.4L Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en Marketing-Vente-BCC8													4	4	18			15	
	EP94.1L Ethique des affaires													2	2				12	
	M9.5L Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9													2	2				15	
	EP95.1L Contextes multiculturels de la négociation													2	2				15	
S10	M10.1L Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en Marketing-Vente-BCC6													30	30	114	15			
	EP01.1L Marketing appliqué au tourisme													6	6	39				
	EP01.2L Marketing bancaire													2	2	12			12	
	EP01.3L Stratégies de distribution													2	2	15			17,5	
	M10.2L Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en Marketing-Vente-BCC7													2	2	12			9	
	EP02.1L Méthodologie qualitatives appliqués au marketing													4	4	15			15	
	EP02.2L Statistiques appliqués au marketing													2	2	15			15	
	M10.3L Élaborer une vision stratégique en Marketing-Vente-BCC5													6	6	45			25	
	EP03.1L Stratégie digitale et mobile													2	2	18			18	
	EP03.3L Management de l'innovation													2	2	15			15	
	EP03.2L Management de l'expérience client													2	2	12			12,5	
	M10.4L Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2													2	2	12			12	
	EP04.1L Méthodologie de recherche													14	14	15			15	
	EP04.2L Apprentissage et mémoire de fin d'année													2	2	15				
Total général														60	60	222	42		165,5	237

Maquette pédagogique du Master 2 Marketing à l'Université Saint-Joseph

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE /UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	HED
Semestre 9 (S9)								
UE 1 : Approche stratégique du marketing	8	15	275		59,5			88,75
	2	3		EC 11 - Management de la valeur	7,5			10,75
	1	2		EC 12 - Yield Management	12			18
	2	4		EC 13 - International Marketing Plan	15			22,5
	2	4		EC 14 - Customer Relationship Management	15			22,5
	1	2		EC 15 - Comportement du consommateur digital	10			15
UE 2 : Environnement Marketing	8	15	225		36			54
	1	2		EC 21 - Contextes multiculturels de la négociation	15			22,5
	2	3		EC 22 - Ethique des affaires	12			18
	2	3		EC 23 - Analyse de la distribution et expérience client	9			13,5
Total S9		30	500		95,5			142,5
Semestre 10 (S10)								
UE 3 : Compétences marketing spécialisées	5	5	125		45			67,5
	1	1		EC 31 - Marketing de l'innovation	15			22,5
	1	1		EC 32 - Management des contextes expérientiels	12,5			18,75
	1	1		EC 33 - Expérience et relation client : application au secteur bancaire	17,5			26,25
UE 4 : Développement personnel et professionnel	5	5	125		40			60
	2	2		EC 42 - Méthodologie	25			37,5
	1	1		EC 53 - Projets marketing appliqués	15			22,5
UE 6 : Mémoire de fin d'études	5	20	500					
	5	20		EC 51 - Mémoire de fin d'études				
Total S10		30	750		85			127,5
Total année (S9+S10)		60			180,5			270
Total Master		120			M1+M2			M1+M2